



## **REGEMENT INTERIEUR (Mercredis Jeunesse)**

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'inscription et le fonctionnement des mercredis périscolaires.

### **DEROULEMENT DE LA JOURNEE :**

7h à 9h -----> Accueil des enfants  
9h à 9h20 -----> Appel + briefing de la journée  
9h30 à 11h30 -----> Activités  
11h45 à 12h45 -----> Repas  
12h50 à 14h -----> Temps calme (film, jeux de sociétés, lecture)  
14h15 à 16h -----> Activités  
16h à 16h30 -----> Goûter  
16h30 à 18h -----> Quartier libre

### **HORAIRES (Accueil, Récupération, Retard) :**

-*En journée complète*, nous accueillons les enfants de 7h00 à 18h00

-*En demi journée*, (matin) de 07h00 à 11h45 (ss déjeuner) ou 13h (avec déjeuner)

(après-midi) de 11h45 à 18h00 (avec déjeuner) ou de 13h30 à 18h (ss déjeuner)

Il est demandé aux parents de déposer et de récupérer leurs enfants dans les salles d'activité et de signer la feuille de déménagement au départ de l'enfant, Les enfants ne seront remis qu'aux personnes dont le nom figure sur la fiche de renseignements, soit le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale, soit des tiers (pièce d'identité obligatoire) désignés par eux.

En cas de dépassement des horaires, toute demie heure entamée sera facturée 25 euros dès le deuxième retard constaté.

### **EN CAS D'ABSENCE :**

Il ne sera pas effectué de remboursement sauf si hospitalisation un "avoir" pourra être accordé.

### **MODE DE REGLEMENT :**

Le règlement sera uniquement par chèque bancaire,

Pour les enfants inscrits à l'année les parents devront prévoir 10 chèques bancaires établis à l'ordre de "PASS LOISIRS 2.0" le jour de la rentrée. Ces chèques seront accompagnés au dossier et verser tous les début du mois de septembre 2019 à juin 2020.

### **DISCIPLINE :**

Les enfants inscrits doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel, un premier avertissement sera adressé aux parents. Dans le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou le groupe, une exclusion définitive pourrait être envisagée.

### **A PREVOIR DANS LE SAC :**

A prévoir dans le sac ( vêtement de rechange, bouteille d'eau, casquette, tenue de piscine si nécessaire, crème solaire). L'association se décharge de toute responsabilité des jeux et affaires personnels que l'enfant ramènerait au centre.

## PLANNING :

Nous invitons les parents à prendre connaissance du planning et du tarifs des mercredis jeunesse ainsi que des vacances scolaire sur le site de l'association : [www.passloisirs.re](http://www.passloisirs.re)

## NOS PARTENAIRES :

### **Comment en profiter ?**

*Une liste avec le nom de vos enfants seront données à chaque partenaire, seul les parents ainsi que les frères ou soeurs peuvent bénéficier des remises. Ils vous suffira juste d'annoncer le nom de votre enfant + sa pièce d'identité et de préciser qu'il est inscrit au centre de loisirs PASS LOISIRS 2.0*



### **Amary Nails & Esthétique** (centre beauté et esthétique)

-15% sur toutes les prestations esthétique et ongles proposés chez eux (hors produits à la vente).

<https://www.facebook.com/amarynails974/>



### **AQUANOR** (Centre Aquatique)

Site internet : <https://www.aquanor.re/>

\*Enfant de 6 à 11 ans "Entrée gratuite" (obligatoirement accompagné d'un Parent)

\*Enfant entre 12 et 16 ans (peut entrer seul) **Tarif :3,50€**

\*Famille (Maman + papa + enfant de Pass loisirs 2.0 + frère ou soeur) **Tarif :15,50€**

## **CENTRE D'OSTEOPATHIE**

DE LESCOUBLE YOAN (Ostéopathe)

1 Bis rue Artisans 97490 Saint-Denis (Zac Finette)

[delesosteo@gmail.com](mailto:delesosteo@gmail.com)

Gsm : 0693 13 06 48

-15% sur toutes vos séances d'ostéopathie.

Je soussigné, Monsieur ou Madame..... responsable légal de l'enfant.....reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A Saint-Denis le .....

Signature du responsable légal